



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Bibliothèque nationale

Question écrite n° 5149

Texte de la question

M Georges Hage fait observer à M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire que le Président de la République a annoncé le 14 juillet 1988 le projet de création d'une grande bibliothèque, en inscrivant ce projet dans le cadre des grands travaux. En confiant l'étude du projet au directeur des monnaies et médailles, et au directeur de la BPI, le Président de la République a précisé que « cette grande bibliothèque devra couvrir tous les champs de la connaissance, être à la disposition de tous, utiliser les technologies les plus modernes de transmissions des données, pouvoir être consultée à distance et entrer en relation avec d'autres bibliothèques européennes ». Il est particulièrement sensible à toute initiative destinée à enrichir le patrimoine national, à développer et démocratiser les activités culturelles dans notre pays, et à accroître le rayonnement culturel de la France dans le monde ; il est toutefois permis de s'interroger sur le projet annoncé par le Président de la République. Il veut tout d'abord rappeler que la question du développement de la Bibliothèque nationale est posée depuis longtemps, tant en ce qui concerne l'extension des locaux existants et la sauvegarde des collections que la modernisation et le développement du prêt. Or, la réalisation effective du plan de sauvegarde des collections et du programme d'informatisation qui ont été entrepris, et qui, actuellement en cours, supposent un financement adéquat, des créations d'emplois, une formation des personnels conforme aux nécessités de la modernisation, une revalorisation des salaires. Il souligne aussi la situation de misère que connaissent grand nombre de bibliothèques universitaires dans l'ensemble du pays. Des lors, il souhaite que le projet de grande bibliothèque soit précisé sur les points suivants : 1o S'agit-il d'un grand projet de développement de la Bibliothèque nationale par la création d'un deuxième site ? 2o Quel sera le statut juridique de la grande bibliothèque ? 3o Quelles seront les missions respectives de la nouvelle bibliothèque et de la Bibliothèque nationale sise rue Richelieu ? 4o Le début des travaux étant déjà annoncé pour 1991, quels seront les moyens de financement du projet ? 5o Quelles sont les perspectives pour les personnels en matière de reconnaissance des qualifications, de formation, de rémunération ? 6o Quelles sont les créations d'emplois prévues pour permettre le bon fonctionnement de cette bibliothèque, le développement des activités existantes, et la création de nouvelles ?

Texte de la réponse

Reponse. - Le projet de grande bibliothèque annoncé par le Président de la République le 14 juillet dernier a donné lieu, dans un premier temps, compte tenu de son ampleur et de ses ambitions, à plusieurs décisions préparatoires. Un rapport d'ensemble a été confié par le Premier ministre à MM Patrice Cahart et Michel Melot. Il prend largement en compte les six points majeurs que vous soulignez. Pendant cette même période, un rapport a été remis par M André Miquel au ministre de l'éducation nationale, portant sur les moyens propres à résoudre l'incontestable crise des bibliothèques universitaires qui soulève votre inquiétude. Depuis cette date, M Dominique Jamet s'est vu confier la responsabilité de créer et diriger l'association de préfiguration indispensable à la définition du programme du grand chantier. Cette association vient de se constituer, le 12 janvier, sous le nom d'association pour la Bibliothèque de France. Des propositions précises seront élaborées dans les semaines qui viennent, pour apporter les réponses de fond aux grandes questions que vous soulevez. Une

communication sera faite a ce moment, sur la base des decisions qu'aura arretees le President de la Republique.

Données clés

Auteur : [M. Hage Georges](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5149

Rubrique : Bibliothèques

Ministère interrogé : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Ministère attributaire : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 1988, page 3195